

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2019

LUTTER MORT SUBITE GESTES SAUVENT - (N° 1505)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CL13

présenté par
M. Colas-Roy, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« la mort subite »,

les mots :

« l'arrêt cardiaque ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel